

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Simon PUECH, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procuration : Mme Claudine IACOVO à M. Frédéric ARTIS

Mme Laure GARRIBOTTO a été désignée secrétaire.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 Juillet est approuvé à l'unanimité.

Info : Frédéric ARTIS est élu vice-président du Syndicat Tarn Sorgues Dourdou

1- Avis PLUi :

La présente délibération a pour objet de rendre un avis sur le projet du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Saint Affricain Roquefort 7 Vallons arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2020. Cet avis sera joint au dossier du PLUi arrêté tel qu'il a été transmis à la commune, en vue de l'enquête publique portant sur le PLUi avec l'ensemble des avis recueillis au titre des consultations prévues et le bilan de concertation.

Le projet arrêté est soumis, pour avis, aux Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes.

La commune décide :

- D'émettre un avis favorable pour le projet de PLUi et notamment sur les documents réglementaires qui le compose et sur les OAP touchant le territoire communal sous réserve de la prise en compte les observations de l'article 2.
- Demande d'intégrer au PLUi le rajout d'un emplacement réservé pour désenclaver les lotissements du Mas de Gantou.

Suite à l'avis de la DDT M. Le Maire proposera de retirer le terrain au-dessus du lotissement de l'Estindillac. Cette demande pourra être faite plus tard.

2- Décision Modificative Budget Lotissement

Une petite erreur de montant affecte le budget lotissement s'agissant des opérations d'ordre de sortie des stocks du coût de revient des lots vendus.

Pour cela, M. Le Maire propose d'adopter la DM suivante : + 10.12€ en RI 3355-040 et + 10.12€ en DI au 1641-16 pour équilibrer le budget.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.